



Le Club CSA à l'écoute de l'actualité

Supplément au Courrier de la Monétique n°445
Directeur de la Publication : M. Jacques Chauvin

E
D
I
T
O



Du côté bancaire, l'EPC poursuit son travail visant à démontrer que l'autorégulation est efficace avec deux actions clé :

le rapport « making SEPA a reality » et l'adoption des standards cartes.

Du côté des Pouvoirs publics, un partage des rôles s'esquisse entre la Commission Européenne qui poursuit son travail en profondeur en matière d'organisation du marché, et la Banque Centrale Européenne qui axe davantage ses efforts sur la mise en œuvre concrète du SEPA, en respectant les échéances prochaines.

A l'écoute de l'actualité du SEPA par Hervé Sitruk, Consultant Mansit

Dans notre dernier numéro, nous indiquions que nous étions entrés dans la phase active de préparation du SEPA. Plusieurs éléments viennent corroborer cette affirmation, à la fois du côté bancaire et du côté des Pouvoirs publics.

L'EPC a publié au mois de juin dernier le rapport « making SEPA a reality » qui est un appel à la mobilisation générale du côté bancaire (voir article page 3). L'EPC axe ses recommandations sur l'amélioration de la perception des services cartes en Europe pour les consommateurs et avance l'idée d'une marque européenne ou d'un label qui concrétiserait un nouveau service au plan européen.

“ Nous entrons dans la phase active du SEPA ”

Du côté bancaire, pour ce qui concerne les cartes, l'élément majeur est l'adoption fin septembre du processus de normalisation. Après avoir tout au long du printemps approfondi la question des standards à mettre en œuvre et établi un inventaire exhaustif des initiatives de standardisation cartes en Europe et au niveau mondial, l'EPC définit un processus de standardisation qui répartit les responsabilités entre les diverses organisations et précise un « modus operandi » pour le développement des standards. L'idée principale est de ne pas créer de nouveaux groupes de standardisation mais plutôt de laisser fonctionner les groupes existants et de les coordonner de façon à converger vers un ensemble de standards communs, avec un planning en plusieurs étapes jusqu'en 2008. Tous les domaines devront être couverts pour la fin 2006 ou au cours de l'année 2007, hormis le domaine acquéreur-émetteur, jugé non prioritaire.

Un autre point important de la résolution concerne des travaux complémentaires qui seraient à mener avant l'implémentation des standards sur le marché. Un nouveau plan de travail ainsi que les

modalités d'implémentation sur le marché devront être établis durant cette phase de développement des nouveaux standards.

Ce travail sur les standards soulève la question industrielle, à savoir le planning et les conditions de cette mise en œuvre. La Banque de France s'attend à une révolution majeure en matière technologique mais la question se pose de la compatibilité des nouveaux standards avec le planning du SEPA : ces standards peuvent-ils être raisonnablement implémentés avant la fin 2010 ?

Du côté des Pouvoirs publics, la dernière période a été marquée par le rapport intermédiaire II de la Commission Européenne sur le marché de la banque de détail et des services associés (voir article page 2), ce qui constitue donc le deuxième volet de l'approche sectorielle de la Commission dans le domaine de la banque de détail. Ce rapport complète celui sur les cartes publié au printemps dernier (voir notre dernier numéro).

Du côté des Banques Centrales, l'accent a été mis sur la mise en œuvre opérationnelle du SEPA. Mme TUMPEL-GUGURELL a notamment déclaré en juillet dernier que « le SEPA n'est pas la solution de tous les problèmes potentiels de concurrence » et que la priorité doit être la mise en œuvre active du SEPA et l'abandon parallèle des objectifs multiples qui se sont rajoutés à l'objectif initial.

La Banque Centrale Européenne insiste donc sur la nécessité d'un planning pour les cartes compatible avec celui du SEPA et des conclusions pour ce qui concerne les infrastructures dès le deuxième trimestre 2006, afin de disposer d'un signal clair et fort à envoyer à tous les fournisseurs de services sur l'interopérabilité dans la zone euro.

“ Le SEPA n'est pas la solution de tous les problèmes de concurrence ”

La Commission Européenne publie Un rapport intérimaire II Le marché de la banque de détail et les services associés

Que dit ce rapport ?

Ce document de la DG Concurrence s'appuie sur une enquête menée par la Commission Européenne au premier semestre 2006. Il constitue le deuxième volet de l'approche sectorielle que la Commission envisage désormais de conduire pour développer la logique anticoncurrentielle en Europe et approfondit la question de la concurrence déjà abordée dans le cadre du rapport intérimaire I sur les cartes. Son objet : enquêter sur le cœur du marché des services de la banque

Enquêter sur le cœur du marché des services de la banque de détail

de détail (comptes courants, comptes de dépôt, crédits à la consommation), aux particuliers et aux PME.

La méthode : les enquêtes sectorielles

S'appuyant sur la réglementation de 2003, la Commission peut engager une enquête quand, par exemple, des facteurs suggèrent que la concurrence peut être restreinte ou subir des distorsions dans la zone du marché commun. Elle se substitue à la notification de griefs et constitue une approche plus active des démarches de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.

L'enquête sur la banque de détail

La Commission examine deux aspects complémentaires : le marché de la carte de paiement (rapport intérimaire du 12 avril) et celui du compte courant et des services associés, objet du présent rapport. Les conclusions des deux rapports devront être analysées conjointement. Un rapport final couvrant les deux aspects sera publié fin 2006. Cette enquête, qui contribuera à l'élaboration de la future stratégie

de la Commission, cherche à analyser des questions telles que :

- Les structures du marché (produits, marchés régionaux et nationaux),
- Le comportement des acteurs du marché,
- Les prix (taux d'intérêts et commissions),
- Les systèmes de paiement (commissions, infrastructures),
- Les comportements de la clientèle,
- Les activités transfrontières, l'entrée sur les marchés et les barrières à l'entrée.

Ces questions ont été examinées via des questionnaires adressés aux acteurs concernés (banques de détail...). Ensuite, la Commission analysera les pratiques des Autorités nationales en ce domaine.

Le constat

Le rapport juge la concurrence dans la banque de détail insuffisante car :

- Les marchés bancaires de détail restent fragmentés : les systèmes de compensation, distincts d'un pays à l'autre, demeurent régis par des règles nationales. D'où une rentabilité des activités bancaires de détail et des coûts des services proposés variant considérablement à l'intérieur de l'Union ;

- Trop d'obstacles subsistent à l'entrée de nouveaux acteurs : l'accès reste difficile aux systèmes de paiements ou aux bases de données gérant les crédits ; les infrastructures de compensation des paiements sont dissuasives dans certains pays.

De plus, les règles s'appliquant aux membres, distinguent notamment participants directs et sous-participants, et constituent un frein supplémentaire.

- La mobilité des clients est faible : un particulier conserve son compte courant en moyenne 10 ans dans la même banque ; une PME huit ans.
- Les banques de détail songent plus à protéger leur position sur

leurs marchés nationaux qu'à devenir de grands acteurs hors de leur pays d'origine.

Conclusions

Pour la Commission, les problèmes sont identifiés mais leurs causes ne sont pas encore claires. L'enquête montre que les preuves de l'existence de questions de concurrence dans la banque de détail ne sont pas immédiates. Certaines pratiques peuvent ou non relever de réglementations de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, et doivent être examinées au cas par cas.

Cependant, certaines conclusions et recommandations sont d'ores et déjà identifiées. Notamment,

- Les services aux consommateurs ne sont pas satisfaisants,
- Les caractéristiques du marché peuvent conduire à créer des problèmes de concurrence,
- Les infrastructures doivent remettre en cause leurs pratiques et les améliorer.

Les suites données au Rapport

A l'issue de ce rapport, des questions ont été soumises à une consultation qui s'est terminée le 9 octobre. Depuis cette date, la Commission attend des banques qu'elles prennent des mesures efficaces pour remédier à ces problèmes sous peine de voir la Commission Européenne recourir à des mesures réglementaires si aucune amélioration n'intervenait.

Les problèmes sont identifiés mais pas les causes

Trop d'obstacles à l'entrée de nouveaux acteurs

Nous attendons donc les résultats de la consultation en cours avant de donner notre avis sur ce second rapport.

Le rapport de la DG Concurrence est disponible à l'adresse suivante : http://europa.eu.int/comm/competition/antitrust/others/sector_inquiries/financial_services/

Les travaux du comité de l'EPC



Le groupe de travail Cartes de l'EPC a poursuivi ses travaux menés au printemps dernier, notamment en matière de standardisation dans le domaine des cartes, et approuvé le 27 septembre un processus d'approfondissement des travaux.

Rappel du contexte

Il faut bien se souvenir que le but de l'EPC n'est pas de créer une nouvelle organisation de standardisation mais de s'assurer que les démarches de standardisation en cours permettent d'atteindre les objectifs fixés dans le SCF afin que :

- Le porteur puisse payer ou effectuer un retrait n'importe où, avec le même niveau de facilité et de sécurité,
- Un commerçant puisse contracter avec n'importe quelle banque,
- Un processus d'approbation et de certification simple et fiable soit mis en place.

Groupes de travail en cours

Pour atteindre cet objectif, l'EPC a lancé plusieurs groupes de travail dans plusieurs domaines :

- Les solutions sécuritaires : l'étude est terminée et approuvée par le groupe de travail. Les conclusions sont attendues pour la fin de l'année.
- La gouvernance : L'EPC est en relation avec les entreprises et les fournisseurs d'infrastructures interbancaires pour l'élaboration d'une proposition de gouvernance permanente des systèmes SEPA. Elle inclut une structure de concertation avec les utilisateurs de services de paiement.
- Standardisation : plusieurs groupes sont en cours : EMVCo, Berlin Group, CIR, CAS, EPAS, Eridane... réunissant les grands acteurs dans le domaine de la carte (Cartes Bancaires, Visa, Banksys...).

Domaines de standardisation

Chaque groupe de standardisation a sa spécificité et travaille principalement sur les échanges :

- Carte-terminal : spécifications communes d'implémentation,
- Terminal-acquéreur : indépendance des protocoles, définition d'une interopérabilité claire,
- Agréments des terminaux et des cartes : assurer l'interopérabilité,
- Acquéreur-émetteur : standardisation des informations à échanger et analyse comparative des protocoles.

Leur base de travail est EMV en tant que technologie du support carte, même si ce standard ne définit pas encore les spécifications d'implémentation.

Démarche de standardisation

Ces groupes de travail doivent également respecter plusieurs consignes :

- Laisser fonctionner sous leur responsabilité les groupes de standardisation « tiers » existants, en capitalisant le plus possible sur les organismes existants ;
- Veiller à leur conformité avec l'orientation « business » de l'EPC ;
- Favoriser l'ouverture de ces groupes de standardisation à tous les acteurs concernés par chacun d'eux (banques et systèmes interbancaires, commerçants, fabricants de matériels et fournisseurs de services, et les organisations internationales de standardisation) ;
- Assurer un libre accès et un libre usage des travaux de standardisation pour chacun.

Résolution adoptée

Le Groupe de Travail Cartes de l'EPC devra au plus vite :

- Mettre en œuvre la nécessaire fonction de coordination du groupe de travail envers les diverses initiatives identifiées,
- Initier la mise en œuvre de toutes ces initiatives identifiées, afin de se mettre d'accord sur un MoU ou un autre document (qui devra être approuvé par le conseil juridique de l'EPC),
- Inviter les entités concernées à toutes ces initiatives en vue d'une réunion de travail initiale.

A propos des travaux de standardisation

Making SEPA a reality

Repenser les modèles

Publié en juin dernier, le rapport " Making SEPA a reality " lance un appel à la mobilisation générale car " *Il est temps de repenser ses modèles économiques, d'en concevoir de nouveaux, de conquérir de nouveaux clients, d'accroître ses profits et d'améliorer sa productivité.*" Pour atteindre ces objectifs, l'EPC émet des recommandations :

- Améliorer la perception des services cartes en Europe, grâce à une marque européenne ou "label" (par exemple @eu), ce qui permettrait d'éprouver l'existence d'un réseau entre les banques associées au projet,
- Fournir davantage de services aux consommateurs, avec entre autres pour le porteur la fourniture d'un relevé papier détaillé indiquant le nom du commerçant, le solde du compte....,

et pour le commerçant, les coordonnées du porteur (avec son accord),

- Concurrencer les réseaux internationaux prédominants,
- Insister sur la rationalisation des coûts et la transparence grâce notamment à la concurrence et au co-branding,
- Permettre une mise en œuvre par étapes du SEPA.

Ces recommandations sont suivies par les acteurs du marché afin, par exemple, de concurrencer les réseaux internationaux prédominants, l'étude de l'europanisation des contrats, des systèmes et des produits est en cours, et MasterCard et Visa envisagent de devenir des sociétés de droit américain.

ACCENTURE

ACI WORLDWIDE

APPLICAM

ATOS WORLDLINE

BNP PARIBAS

BULL

CARTE BLEUE

CARTE ET SERVICES

CAPGEMINI

CPS TECHNOLOGIES

CREDIT MUTUEL DE

BRETAGNE/ ARKEA

DATACARD

EXPERIAN

GALITT

GFI CONSULTING

GEMALTO

GIE CARTES BANCAIRES

HPS

HOROQUARTZ

IER

INGENICO

JWARE TECHNOLOGIES

LE CREDIT LYONNAIS

MAGELLAN

NCRYPTONE

PARKEON

SAGEM

SETIB / FTO

SOPRA GROUP

SNCF

THALES-e-TRANSACTIONS

UNIVERS MONETIQUE

SOLYMATIC

XIRING

Le Club CSA

146 rue Montmartre
75002 Paris

Tél : 01 53 40 97 00

Fax : 01 40 41 06 72

clubcsa@wanadoo.fr

Interview

Les dix points clés



Emmanuel Michaud,
Direction des
Systèmes de
Paiement et des
Infrastructures de
Marché au Service
de Surveillance
des Moyens de
Paiement

Scripturaux à la Banque de France

1. Le respect du calendrier est une clé de l'autorégulation au risque d'une possible remise en cause de son principe par les Pouvoirs publics européens.
2. Pas de mini, voire de micro SEPA : il faut couvrir toutes les questions pour une interopérabilité totale, technique, réglementaire et commerciale, pour toute la zone euro.

3. Le SEPA doit se traduire par des progrès en matière d'efficacité des moyens de paiement : des économies d'échelle, de nouveaux standards technologiques, de nouveaux moyens de paiement modernes (mobiles, Internet, etc) et un renforcement de la sécurité et de la lutte contre la fraude.
4. Une révolution est en cours et elle est très probable : EMV doit être précisé ; le nouveau standard ISO 20.022 UNIFI doit être adapté au domaine de la carte, et il faudra changer tous les autres standards.
5. Le SEPA générera des coûts supplémentaires qui doivent être compensés par la concurrence en Europe. Il faudra que les prix des services de paiement n'augmentent pas et qu'il y ait une transparence des interchanges.

6. Le SEPA appelle une nouvelle gouvernance des systèmes, des standards et une supervision des systèmes dans la zone euro.
7. Le SEPA doit se traduire par une évolution européenne des produits, des contrats et des systèmes.
8. La France devra adapter sa réglementation par la révision du Code Monétaire et Financier.
9. La France doit s'adapter : le système CB doit s'adapter, mettre en œuvre l'unbundling et maintenir les fonctions juridiques, techniques et sécuritaires.
10. La France doit jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du SEPA par la recherche d'une harmonisation par le haut, une participation à des alliances européennes ou à un nouveau schéma européen.

Bienvenue au Club SEPA



Le Club CSA (Cards, Systems & Applications) rassemble les professionnels du monde de la monétique. Chaque mois, se tient une réunion centrée sur un thème d'actualité, un produit ou un service nouveau. Ces réunions représentent des lieux d'échanges privilégiés. Elles offrent aux membres du Club l'opportunité de suivre l'actualité, de communiquer avec des spécialistes du secteur et de partager de multiples expériences.



Club SEPA au sein du Club CSA

Le Club SEPA (Single Euro Payment Area) est un forum réservé aux membres du club CSA. Il permet de partager l'information sur les évolutions récentes et de dialoguer librement sur toutes les questions liées à la construction du marché unique des paiements. Grâce à ces discussions, les membres peuvent mieux comprendre ce défi collectif majeur, au-delà des systèmes, des règles et des standards.

Les prochaines réunions du CLUB SEPA se tiendront le vendredi 24 novembre 2006 avec la participation de M. Claude Brun, Vice-Président de l'EPC sur le thème du SEPA et le vendredi 8 décembre 2006 avec la participation de M. Jean-Marc Fandel, PDG de Cetrel sur le positionnement de Cetrel dans le paysage européen et sur le SEPA.

Bulletin d'inscription

Réunion du :

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Fax :

E-mail :

Je suis membre du Club CSA - (Entrée(s) gratuite(s), limitée(s) aux conditions de mon abonnement)

Je ne suis pas membre du Club CSA,

1 personne = 180 euros HT + 35,28 euros (TVA 19,60%) = 215,28 euros TTC

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par fax au 01 40 41 06 72 avec le cachet de la société et une signature.

Règlement par chèque à l'ordre d'AS COMMUNICATION ou par virement à LCL Paris Anjou

Code banque : 30002. Code guichet : 00453. Compte : 0000007966B. Clé : 55